

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

---

18 AVRIL 2016

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL  
SÉANCE DU LUNDI 18 AVRIL 2016 (APRÈS-MIDI)

---

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>1</b>	<b>Congés et absences</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Communication du président</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Remplacement d'une présidente de groupe politique</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Approbation de l'ordre du jour</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Démission de deux membres du gouvernement de la Communauté française</b>	<b>3</b>
<b>6</b>	<b>Élection de deux membres du gouvernement de la Communauté française</b>	<b>3</b>
<b>7</b>	<b>Prestation de serment de deux membres du gouvernement</b>	<b>4</b>

**Présidence de M. Philippe Courard, président.**

– *La séance est ouverte à 13 h 40.*

– *Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Congés et absences

**M. le président.** – Ont prié d’excuser leur absence à la présente séance: M. Destexhe, retenu par d’autres devoirs, et Mme De Permentier, pour raisons de santé.

## 2 Communication du président

**M. le président.** – Le 15 avril dernier, nous avons appris la démission de Mme Jacqueline Galant en tant que ministre fédérale. En application de l’article 24*bis*, § 2*bis*, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, Mme Galant reprend immédiatement son mandat de députée au sein de notre assemblée.

En conséquence et en application de l’article 3, § 2, du décret du 19 juillet 1997 organisant le remplacement du membre du Conseil de la Communauté française nommé par le Roi en qualité de ministre ou de secrétaire d’État fédéral, M. Bouchez, suppléant de Mme Galant, cesse d’être membre du Parlement de la Communauté française.

Je remercie M. Bouchez pour le travail accompli au sein de notre assemblée. (*Applaudissements*)

Nous avons appris que M. François Bellot avait été nommé par le Roi en qualité de ministre fédéral ce lundi 18 avril 2016. En application de l’article 24*bis*, § 2*bis*, de la loi spéciale de réformes institutionnelles, M. Bellot cesse immédiatement de siéger. Il sera pourvu à son remplacement ultérieurement.

Nous le remercions pour le travail accompli et lui souhaitons un fructueux mandat au sein du gouvernement fédéral. (*Applaudissements*)

## 3 Remplacement d’une présidente de groupe politique

**M. le président.** – Par lettre du 18 avril 2016, Mme Marie-Martine Schyns m’a informé de sa démission de la présidence du groupe cdH. Mme Véronique Salvi la remplacera dans cette fonction. (*Applaudissements*)

## 4 Approbation de l’ordre du jour

**M. le président.** – À la suite d’un contact avec les chefs de groupe, il a été procédé à l’élaboration de l’ordre du jour de la séance plénière de ce lundi 18 avril 2016. Personne ne demandant la parole, l’ordre du jour est adopté. (*Assentiment*)

## 5 Démission de deux membres du gouvernement de la Communauté française

**M. le président.** – Par lettre du 11 avril 2016, Mme la ministre Milquet m’a fait part de sa démission en qualité de membre du gouvernement de la Communauté française.

Par lettre du 18 avril 2016, M. le ministre Collin m’a fait part de sa démission en qualité de membre du gouvernement de la Communauté française.

Il en est pris acte.

## 6 Élection de deux membres du gouvernement de la Communauté française

**M. le président.** – L’ordre du jour appelle l’élection de deux membres du gouvernement de la Communauté française, en remplacement de Mme Milquet et M. Collin, démissionnaires.

Je vous rappelle les termes de l’article 73 de la loi spéciale qui dispose que, «si un ou plusieurs membres du Gouvernement sont démissionnaires, il est pourvu sans délai à leur remplacement».

Mme Milquet avait été élue par notre Parlement sur une liste où elle figurait en deuxième place. M. Collin avait été élu par notre Parlement sur une liste où il figurait en cinquième place.

Je vous rappelle qu’aux termes des articles 59 et 60 de la loi spéciale de réformes institutionnelles, les membres du gouvernement sont élus par le Parlement. La loi prévoit que, si une liste présentant des candidatures et signée par la majorité absolue des membres du Parlement est déposée, le candidat ainsi présenté est proclamé élu. À défaut d’une telle liste, il est procédé à un scrutin.

Je viens d’être saisi d’une liste comportant deux noms de candidats, signée par 48 membres du Parlement, soit la condition de majorité absolue prescrite par la loi.

Cette liste présente les candidatures de Mmes Greoli et Schyns.

Dans ces conditions, la liste ainsi déposée répond à toutes les conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980.

En conséquence, au nom du Parlement de la

Communauté française, je proclame Mmes Greoli et Schyns élues en qualité de membres du gouvernement de la Communauté française, respectivement au rang 2 et au rang 5.

À la suite des changements intervenus, la liste des membres du Gouvernement se présente comme suit: au rang 1 M. Demotte, au rang 2 Mme Greoli, au rang 3 M. Marcourt, au rang 4 M. Madrane, au rang 5 Mme Schyns, au rang 6 M. Flahaut et au rang 7 Mme Simonis.

## **7 Prestation de serment de deux membres du gouvernement**

**M. le président.** – Conformément à l'article 62 de la loi spéciale du 8 août 1980, j'appelle solennellement à cette tribune les membres que notre assemblée vient de désigner.

J'invite donc Mmes Greoli et Schyns à prêter le serment prescrit: «Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge».

*(Mmes Greoli et Schyns prêtent le serment constitutionnel)*

Je déclare installées les membres du gouvernement de la Communauté française et leur donne acte de leur prestation de serment. *(Vifs applaudissements sur tous les bancs)*

Monsieur le Ministre-Président, Mesdames, Messieurs les Ministres, chers collègues, au nom du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

permettez-moi d'adresser toutes nos félicitations aux nouvelles ministres du gouvernement, Mmes Greoli et Schyns.

Mesdames les Ministres, les matières dont vous héritez, l'Enseignement, l'Enfance et la Culture, sont non seulement les bases historiques et viscérales de notre entité fédérée, mais elles constituent également les enjeux majeurs de notre Fédération et, plus largement, de notre société civile de demain. À ce titre – je ne veux pas vous faire peur, bien sûr –, la responsabilité que vous endossez aujourd'hui est évidemment énorme. Je sais que vous vous attacherez à vous montrer à la hauteur des défis.

Notre Parlement vous a choisies. Je gage que, dès cette semaine, vous aurez à cœur de nourrir le débat démocratique et de vous tenir à la disposition des députés.

Je souhaite également remercier Mme la ministre Milquet et M. le ministre Collin pour le travail effectué au sein de notre assemblée.

Mesdames, Messieurs les Ministres, je vous souhaite un excellent travail au bénéfice de notre Fédération.

Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 13 h 50.*

Prochaine réunion le mercredi 20 avril à 14 h.